

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLIS - COMMUNAUTE URBAINE**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1011-1, L.1011-2 et L.1011-3;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-1;

VU la délibération n°32 de conseil communautaire de Limoges Métropole du 22 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions de conseil communautaire au Préfet;

VU la délibération n°77 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022, relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'ouvrages techniques et de Centre d'Innovation et de Recherche en Electronique (CIRE);

CONSIDERANT que le Mairie central d'ESTER a été mise à la disposition de la Commission d'Aménagement Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2018;

CONSIDERANT que l'association RECREASCIENCES - Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin (CCSTI) a demandé augmenter la superficie des locaux qu'elle occupe;

**DECIDE**

Qu'à compter du 23 décembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, l'association RECREASCIENCES va occuper une surface supplémentaire (SAS) de 90 m<sup>2</sup> dans un ancien « Bâtiment Charbon » de la commune d'ESTER (Tulle). La superficie globale des locaux d'occupation sera donc portée de 172 à 262 m<sup>2</sup>.

La montant de la subvention s'élève à 8000 € HT par an (soit 1000 € par m<sup>2</sup>).

Les charges d'entretien s'élèvent à 3000 € HT par an (soit 1000 € par m<sup>2</sup>).

Fait à Limoges, le 09/12/2023

Publié le 22 DEC 2023

Reçu de l'association RECREASCIENCES - Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin (CCSTI) en date du 10/12/2023.

Reçu de la commune d'ESTER en date du 10/12/2023.

Reçu de la commune de Tulle en date du 10/12/2023.

**DÉCISION**

# Décision concernant un avenant n°1 d'augmentation de superficie par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'association RECREASCIENCES- Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin (CCSTI)

1 DOCUMENT - Publié le 29 Décembre 2023

 [DEC\\_ECO\\_24805\\_OCCUPATION\\_LOCAUX\\_ESTER\\_RECREASCIENCES\\_AVENANT\\_1.pdf](#)  
(.pdf, 35,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**